

Nominations : Transparence !

Au regard de la réponse à la question écrite no 2806, le Gouvernement ne voit pas l'intérêt de mettre en œuvre une information publique systématique au sujet des nominations des personnes engagées à l'Etat ni de rendre public régulièrement la composition du personnel de l'Etat (nombre d'employé-e-s et domiciliation). Il dispose pourtant d'un tableau de bord mensuel.

Un membre d'un club sportif veut connaître la composition de l'équipe qu'il supporte.

Au même titre, la population jurassienne est en droit d'avoir accès à ces informations en totale transparence.

Pour des raisons liées à la protection des données, la publication du nom n'est pas demandée. Mais la mention de la domiciliation limitée au canton de résidence ou pays ne pose aucun problème.

Ainsi, il est demandé au Gouvernement :

- De rendre public toutes les nominations du personnel de l'Etat (nombre de postulations et domiciliation).
- De rendre public mensuellement la composition du personnel de l'Etat (nombre d'employé-e-s et domiciliation).
- D'édicter si nécessaire des dispositions législatives à cet effet.

Pour le groupe PDC-JDC

Yves Gigon

Delémont, le 7 septembre 2016